

mis en ligne le 24 mars 2023

ARRETE MUNICIPAL N°12901 DU 19 MARS 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Travaux

1 Rue Traversière

A partir du 03 Avril 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par SARL DEMOLITION 56, 8 rue du docteur Rio 56270 PLOEMEUR,

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, il importe d'interdire le stationnement sur un emplacement en face du n°1 rue traversière,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A partir du lundi 03 avril 2023 et pour une durée 3 semaines, le stationnement sera interdit sur un emplacement à hauteur du n° 1 rue Traversière pour permettre le stationnement d'un camion, seul le demandeur sera autorisé a stationner.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à mettre une signalétique adéquate.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

Patricia JAFFRE
1^{ère} adjointe
Affaires générales, sécurité

